



## SALAIRES: TOUTES LES RAISONS DE LUTTER

La première réunion de négociation portant sur les minima de rémunération de la convention collective Prestataires de services a eu lieu mi-décembre. Cette négociation arrive après un rappel à l'ordre de la Direction Général du Travail sur le niveau des salaires de notre convention. En effet, au 30 septembre, nous étions en situation de non-conformité dans les 35 branches du secteur général.

### Une augmentation tant désirée !

Depuis plusieurs mois, partout c'est le même constat d'une augmentation des dépenses contraintes (énergie, carburant, alimentation), tandis que les salaires et les minima sociaux ne suivent pas, voire ont largement décroché ! Notre branche est un des symboles de cette France à deux vitesses :

- Des bas salaires toujours collés au SMIC
- Les salaires moyens (agents de maîtrise) qui s'amenuisent d'année en année
- Et les plus hauts salaires toujours mieux rémunérés...

Nous le disions dans notre dernier tract : est-il est normal que depuis 2005, la majorité des salarié-es de notre branche ait perdu entre 60 et 182 euros par mois de pouvoir d'achat, et ce avec l'aide de plusieurs syndicats ?!

Aujourd'hui, nous avons les 5 premiers coefficients de la grille en-dessous du SMIC, mais demain : 6, 7 ? Un chef d'équipe gagne parfois moins qu'un-e salarié-e sous sa responsabilité, est-ce normal ? Pour **SUD-solidaires** il était donc urgent d'ouvrir les négociations avec une ligne claire et une volonté nette de secouer cette grille de rémunération. C'est dans ce sens que nous avons exigé la mise en place d'un 13ème mois et une augmentation immédiate de 100 euros net. Mais avant d'augmenter de 100€ les salaires, et parce que nous sommes cohérents, nous exigeons le retour des écarts de la grille de 2005 entre les salaires (et non la rémunération) et le SMIC, ce afin de redonner un minimum de sens aux métiers de notre branche. Pour notre syndicat, cela aurait évité ce désastre social, mais ce sera loin d'être suffisant. Nous devons instaurer des écarts significatifs entre chaque coefficient, ce qui n'était déjà pas vraiment le cas en 2005. Nous

exigeons donc une refonte de la grille de classification permettant une progression beaucoup plus rapide de notre rémunération en fonction de l'acquisition des compétences et de notre ancienneté.

Nos exigences ne sont pas farfelues, loin de là, puisque dans d'autres conventions collectives nos mesures sont reprises parfois même par... le patronat.

### L'inflation est là et bien là...

L'inflation de 2,8% s'installe et enfle, puisque si les économistes annoncent plus de 5% de croissance en 2022 ils annoncent aussi entre 2,5 et 3% d'inflation... Pendant ce temps-là, le patronat distribue au mieux des miettes dans les NAO d'entreprise (Négociations Annuelles Obligatoires). Le gouvernement ne propose qu'une timide augmentation du SMIC de 0,9 %, alors qu'elle serait, par exemple, de 25% en Allemagne d'ici l'été ! Les mesurettees annoncées, 100 euros au chèque énergie, l'indemnité inflation de 100 euros, le gel du prix du gaz, restent largement insuffisantes, ponctuelles et ne compensent pas ce décrochage.

Pour nous, c'est le SMIC qu'il faut réévaluer de manière significative, les salaires et les minima sociaux qu'il faut augmenter ! Il faut imposer une autre répartition des richesses ! D'ailleurs pendant que nous regardons l'envolée des prix, ce n'est pas loin de 51 milliards qui ont été versés en dividendes aux actionnaires pendant la pandémie ! La colère monte partout, les luttes et les grèves, avec des revendications principales sur les salaires ont fleuri sur l'ensemble du territoire : dans les entreprises du commerce (Leroy Merlin, Décathlon, Labeyrie..), de l'industrie, la chimie (Bergams, Sanofi), le transport (Transdev, routiers), à la SNCF... Et nous dans nos entreprises ?

Nous (**SUD-solidaires**) invitons d'ores et déjà les autres syndicats à appeler à une journée de mobilisation sur l'ensemble de la branche pour nos salaires et à rejoindre la mobilisation interprofessionnelle appelée le 27 janvier.

# Une proposition indécente :

Voici sous forme de tableau, la proposition patronale pour la rémunération 2022. Au passage, notre syndicat refuse toujours que l'accord porte sur la rémunération (salaire + prime) alors qu'il devrait être juste sur les salaires... La proposition des patrons est en deux temps, avec une première augmentation dès l'extension de l'accord, soit une augmentation des salaires pour avril / mai, si c'est signé en janvier. Puis, une seconde augmentation obligatoire qui aurait lieu 6 mois après, soit en octobre / novembre. Nous vous ajoutons deux colonnes pour traduire tout cela en pourcentages.

Etrangement l'écrasement de la grille et l'appauvrissement de l'ensemble des salarié-es, hormis les hauts cadres, n'a l'air d'intéresser que notre syndicat...

Le SMIC sera à 1603 € bruts au 1er janvier par mois, soit 1269 € net. Nos patrons ne proposent donc pas mieux que de laisser les salaires en-dessous du SMIC !

**PEUT-ON LEUR EN VOULOIR ?**

Coef de classification	Accord 2005	Ecart avec SMIC 2005	Grille 2020	Proposition SUD-Solidaires 2021/22	Proposition MEDEF 1 13/12/21	Proposition MEDEF + 6 mois	% / 2020	Proposition +6 mois. %/ 2020
Montant SMIC	1154,18		1539,42					
120	1215,03	60,85	1539,49	1750,32	1 589,81 €	1 600,62 €	3,27%	3,97%
130	1227,15	72,97	1546,45	1762,44	1 597,02 €	1 607,83 €	3,27%	3,97%
140	1236,24	82,06	1553,42	1771,53	1 604,23 €	1 615,04 €	3,27%	3,97%
150	1251,39	97,21	1560,38	1786,68	1 611,44 €	1 622,25 €	3,27%	3,97%
160	1281,69	127,51	1567,35	1816,98	1 618,65 €	1 629,46 €	3,27%	3,96%
170	1342,29	188,11	1595,21	1877,58	1 625,86 €	1 636,67 €	1,92%	2,60%
190	1402,89	248,71	1661,39	1938,18	1 661,91 €	1 669,12 €	0,03%	0,47%
200	1496,82	342,64	1765,37	2032,11	1 772,34 €	1 772,34 €	0,39%	0,39%
220	1593,78	439,6	1859,39	2129,07	1 865,81 €	1 866,35 €	0,35%	0,37%
230	1645,29	491,11	1908,14	2180,58	1 916,14 €	1 915,10 €	0,42%	0,36%
240	1693,77	539,59	1960,37	2229,06	1 962,87 €	1 967,33 €	0,13%	0,36%
250	1742,25	588,07	2016,08	2277,54	2 020,39 €	2 023,04 €	0,21%	0,35%
260	1805,88	651,7	2085,72	2341,17	2 088,70 €	2 092,68 €	0,14%	0,33%
280	2069,49	915,31	2415,12	2604,78	2 418,09 €	2 422,08 €	0,12%	0,29%
290			2585,64	2770,68	2 590,55 €	2 592,60 €	0,19%	0,27%
300	2463,39	1309,21	3031,08	3031,08	3 036,09 €	3 038,04 €	0,17%	0,23%
330	2548,23	1394,05	3072,84	3083,52	3 075,61 €	3 079,80 €	0,09%	0,23%
360	2920,92	1766,74	3288,6	3456,21	3 291,19 €	3 295,56 €	0,08%	0,21%
390	3163,32	2009,14	3556,56	3698,61	3 560,66 €	3 563,52 €	0,12%	0,20%
420	3402,69	2248,51	3824,52	3937,98	3 830,14 €	3 831,48 €	0,15%	0,18%
450	4163,22	3009,04	4677,12	4698,51	4 681,68 €	4 684,08 €	0,10%	0,15%
500	4926,78	3772,6	5533,2	5533,2	5 536,81 €	5 540,16 €	0,07%	0,13%
550	5435,82	4281,64	6096,96	6096,96	6 100,91 €	6 103,92 €	0,06%	0,11%

## NON, CAR POURQUOI ILS FERAIENT MIEUX QUAND LA PROPOSITION DE LA CFDT EST INFÉRIEURE !!!

Oui, vous lisez bien, la proposition de la CFDT est à quelque chose près celle appelée «MEDEF1» (sur le tableau) (applicable s'il y a signature pour avril / mai) et surtout en dessous de celle qui pourrait arriver automatiquement 6 mois après. Tout cela est d'autant plus honteux que l'inflation devrait être entre 2,5 et 3% sur 2022, cela entraînant mécaniquement une nouvelle hausse du SMIC d'ici quelques mois... Ceci signifierait que même les propositions de FO ou la CGC (de 5% d'augmentation) sont bien en-dessous de la réalité économique que vit la très grande majorité des salarié-es de notre branche.

Il est temps de dire stop à la misère sociale ! Rejoignez **SUD** !

Pour nous suivre ou prendre contact :

Sur Twitter : sudcallcenter

Sur Instagram : sudcallcenter

Sur LinkedIn : syndicat-sud-solidaires-hôtesses-et-hôtes-d-accueil



Sur Facebook :

@sudsolidairesprestataires

@syndicatsudwebhelp

@syndicatsudcomdata

@syndicatsudmajorel

@syndicatsudsite

@syndicatsudarmatislc

@syndicatsudintelcia

@syndicatsudcoriolis



et enfin notre site internet :  
<http://www.sudptt.org/prestataires>